

Parc national des Pyrénées

Orientation 1: Préserver les paysages remarquables

[...]

MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

[...]

- **MESURES DE PRESERVATION**

- Aider au maintien des structures et des éléments constitutifs du paysage (bâti, haies...)

[...]

Contributions attendues des communes

- Participent à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Relayent auprès des habitants les recommandations contenues dans les chartes paysagères ;
- S'investissent dans la mise en oeuvre des actions engagées ;
- Prennent en compte les paysages dans leurs documents de planification.

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

- Met en oeuvre des études avec ses partenaires pour suivre l'évolution des paysages et définir les priorités thématiques et géographiques ;
- Participe à l'élaboration des chartes paysagères et des plans d'actions ;
- Aide à la recherche de financements pour la mise en oeuvre des actions ;
- Diffuse et valorise l'information sur la qualité et l'évolution des paysages remarquables.

Principaux autres partenaires à mobiliser

Collectivités territoriales, CAUE, DREAL, DDT, DDTM, universités et laboratoires de recherche, Commissariat de massif des Pyrénées, stations de ski ...

Parc national des Pyrénées

Dernière mise à jour : 2014-04-15 11:05